



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont THOMAS & PIRON HOME demeurant La Besace 14 à 6852 Maissin.

Le terrain concerné est situé **Rue du Jauviat** à **5530 Yvoir** et cadastré **division 2, section D n°76E**.

Le projet est de type : **construction d'une habitation unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

L'annonce de projet est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 16h.

De plus, une permanence sera assurée au service Urbanisme le samedi **15/02/2020, de 10h à 12h**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr Carl-Eric BERGEMANN, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, (téléphone : 082/610.327. - mail : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/02/2020 au 28/02/2020 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR,

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier BC202000008 ».

A Yvoir, le 31 janvier 2020

La Directrice générale,  
Joëlle LÉCOCQ



Le Bourgmestre  
Patrick ÉVRARD